



Mairie de Larra

**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre et à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 14 septembre 2022, sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Présents : BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DESGARCEAUX Nathalie, DESNOS Claudine, FOUCAULT Damien, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, LAFITTE Fabien, MASON Catherine, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Absents ayant donné procuration : AMOUROUX Céline a donné pouvoir à MODESTO Jérôme, DE SEQUEIRA Julie a donné pouvoir à BONNIEL Aude, JUNCA-GOARDERES Alexandre a donné pouvoir à CADAMURO Joëlle

Absents excusés : AUMARECHAL Vincent

Secrétaire de séance : BODOT Bernard

2022-9-7

CREATION D'UNE MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Annule et remplace la délibération 2022-7-5 du 11 juillet 2022

Monsieur le Maire expose

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la bibliothèque est actuellement sous l'administration de l'association « Bibliothèque de Larra ».

Les membres du bureau de l'association ne souhaitant plus poursuivre la gestion de la bibliothèque, il convient de verser dans le domaine public ce service afin de maintenir l'accès du plus grand nombre à cette offre culturelle.

De plus, l'ambition est de diversifier les types de médias disponibles dans la bibliothèque et non plus uniquement des livres. Pour cela, il convient de requalifier la bibliothèque en médiathèque.

L'enregistrement et le suivi des documents prêtés par la médiathèque municipale sera facilitée par l'acquisition d'un logiciel. Le logiciel retenu est Orphée. Ce choix permettra à la médiathèque de

Larra de fonctionner en réseau avec les médiathèques des communes voisines qui disposent du même logiciel, telles que Daux, Grenade-sur-Garonne, Montaignut-sur-Save ou encore Saint-Cézert.

Pour développer la médiathèque municipale, la commune :

- Sollicitera des subventions, notamment auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC Occitanie).
- Conventionnera avec des partenaires institutionnels, comme le Département de la Haute-Garonne pour le prêt et le renouvellement de documents

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE :

- **de municipaliser la bibliothèque** et de la transformer en médiathèque municipale
- que la gestion de la médiathèque municipale se fera sur le mode de la régie directe, par des agents municipaux ou par des bénévoles placés sous l'autorité directe du Maire de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire :

- à solliciter des subventions en vue de développer la médiathèque municipale, tant par l'acquisition de documents, de médias, de mobiliers, de logiciels et d'équipements informatique
- à signer toutes les conventions à cet effet
- à signer tous les documents afférents au dossier

Pour : 18

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Pour le Maire empêché

Le 1^{er} adjoint

Claude FRANÇOIS

